

# **GUIDE-INFO**

**destiné aux**

**Familles**

**avec un enfant  
handicapé ou  
atteint d'une  
maladie de  
longue durée à  
domicile**



*Avec le renforcement des services de relève et la création de l'allocation spéciale, ce guide d'information complète les mesures proposées et mises sur pied à ce jour par la Commission consultative pour la promotion du maintien à domicile des personnes handicapées pour soutenir les familles s'occupant d'un mineur handicapé à domicile.*

*La troisième réédition de ce guide confirme son succès et la volonté de tenir compte de l'évolution des prestations.*

*Réalisée par un groupe de travail composé de l'Association vaudoise de parents de personnes handicapées mentales, de la Ligue vaudoise en faveur des personnes infirmes moteurs cérébrales, de l'Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud, de Pro Infirmis Vaud et du Service des assurances sociales et de l'hébergement du canton de Vaud, cette réédition n'aurait pas été possible sans la participation de toutes les personnes qui régulièrement nous transmettent de nouvelles données.*

**NOUS ESPÉRONS QUE CE GUIDE CONTINUERA  
À FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE DES FAMILLES  
ET DES ENFANTS À QUI NOUS LE DÉDIONS.**

<b>2</b>	<b>PRÉFACE</b>	<b>1</b>
	<b>DOMAINE SOCIAL</b>	<b>4</b>
	Services sociaux publics et privés d'intérêt public	4
	<b>ASSOCIATIONS PARENTS/ENTRAIDE</b>	<b>8</b>
	<b>VIE QUOTIDIENNE</b>	<b>12</b>
	Relève des parents	12
	Autres prestations à domicile	14
	Moyens auxiliaires	16
	Facilités pour obtenir certains moyens auxiliaires ou articles d'hygiène	17
	Sport	18
	Thérapie équestre	19
	Musicothérapie	19
	Vie spirituelle	20
	<b>ASSURANCES SOCIALES</b>	<b>21</b>
	Assurance-maladie	21
	Assurance-invalidité	21
	Centre de documentation de l'OAI	24
	Prestations complémentaires à l'AI	24
	Assurance responsabilité civile	24
	<b>AIDE FINANCIÈRE CANTONALE</b>	<b>25</b>
	Allocation de maternité	25
	Fonds cantonal pour la famille	25
	Allocation spéciale	25
	<b>FONDS</b>	<b>26</b>
	Fonds PAH	26
	Fonds Louise-Elise Guignard	26

Fondation suisse en faveur de l'enfant IMC	27
Fonds ASRIM	27

**DOMAINE PÉDAGOGIQUE** **28**

Enseignement spécialisé	28
-------------------------	----

**TRANSPORTS ADAPTÉS** **29**

Chemins de fer et gares	29
Transports avec véhicule privé	29
Transports adaptés	30

**LOGEMENTS ACCESSIBLES** **32**

Logements accessibles	32
Lutte contre les barrières architecturales	32

**DOMAINE MÉDICAL** **33**

Consultations spécialisées	33
----------------------------	----

**DOMAINE JURIDIQUE** **36**

Service juridique pour handicapés	36
Mesures tutélaires	36

**LISTE DES ABRÉVIATIONS** **37**

**INDEX ALPHABÉTIQUE** **38**

**AUTRES ADRESSES UTILES** **42**

Les centres médico-sociaux	42
----------------------------	----

**MISE A JOUR** **44**

# 4

## **SERVICES SOCIAUX PUBLICS ET PRIVÉS D'INTÉRÊT PUBLIC**

### **SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE (SPJ)**

Ce service, rattaché au Département de la formation et de la jeunesse, intervient pour apporter aide et appui social en faveur des mineurs en difficulté dans leur développement. Il peut participer aux frais de placement dans une famille ou une institution.

Le secteur social intervient directement auprès des mineurs et de leurs familles. Une partie des collaborateurs sociaux sont décentralisés dans les Centres Sociaux Régionaux (CSR) situés dans la Broye, à Bex, Morges, Nyon, Prilly, Renens, La Tour-de-Peilz, Yverdon-les-Bains et Orbe.

Le secteur institutionnel est chargé de délivrer les autorisations d'exploiter et de surveiller les structures d'accueil de mineurs. Ces tâches concernent notamment la qualité des prestations éducatives et le niveau de formation du personnel.

#### **Service de protection de la jeunesse**

Bâtiment administratif de la Pontaise

1014 Lausanne

Tél. 021 316 53 53

### **SERVICE DE PRÉVOYANCE ET D'AIDE SOCIALE (SPAS)**

Ce service, rattaché au Département de la santé et de l'action sociale, vient en aide aux adultes en difficulté, par un soutien social et financier.

La section «Aide aux personnes handicapées et gestion des institutions» renseigne sur les équipements et les services destinés aux personnes handicapées, garantit le financement de placements institutionnels et s'assure de la qualité des prestations.

#### **Service de prévoyance et d'aide sociale**

Bâtiment administratif de la Pontaise

1014 Lausanne

Tél. 021 316 52 21

## SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES ET DE L'HÉBERGEMENT (SASH)

Ce service, rattaché au Département de la santé et de l'action sociale, vient en aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à leur entourage, par le développement et la mise en œuvre de mesures d'aide et de soutien, individuelles ou collectives, à domicile ou en milieu institutionnel.

Par ailleurs, il applique et surveille l'application des lois fédérales ou cantonales en matière d'assurances sociales.

### Service des assurances sociales et de l'hébergement

Bâtiment administratif de la Pontaise  
1014 Lausanne  
Tél. 021 316 51 50

## PRO INFIRMIS VAUD

Ce service offre les prestations suivantes :

- Conseils individuels et gratuits : orientations multiples en lien avec le handicap, appui psychosocial, financier, juridique et administratif.
- Information et formation (répertoire des logements accessibles pour les personnes handicapées, etc.)
- Participation à la réalisation de nouvelles prestations.
- Service de relève.
- Formation de jeunes adultes à une vie indépendante à domicile.

Le service vaudois répond à toutes les questions ayant trait au handicap, hormis les handicaps visuels, ceux qui sont liés aux rhumatismes et aux maladies pulmonaires, les personnes concernées étant alors orientées vers d'autres services spécialisés.

### Siège :

#### Pro Infirmis

Rue Richard 11  
Case postale 3546  
1002 Lausanne

Tél. 021 321 34 34

Fax 021 321 34 35

e-mail : [vaud@proinfirmis.ch](mailto:vaud@proinfirmis.ch)  
[www.proinfirmis.ch](http://www.proinfirmis.ch)

Région lausannoise Pro Infirmis Vaud

Tél. 021 321 34 34

Bex

Centre social régional

Tél. 024 463 03 63

# 6

Montreux	Service social communal	Tél. 021 962 78 30
Oron	Centre social régional	Tél. 021 908 08 78
Morges	Centre social régional	Tél. 021 804 98 98
Moudon	Centre médico-social	Tél. 021 905 48 21
Nyon	Centre social régional	Tél. 022 365 77 00
Orbe	Centre social régional	Tél. 024 442 95 95
Payerne	Centre médico-social	Tél. 026 662 41 41
Vevey	Service social communal	Tél. 021 925 53 05
Yverdon-les-Bains	Pro Infirmis Vaud Service du Nord vaudois Rue du Valentin 20 1400 Yverdon-les-Bains	Tél. 024 424 10 50 Fax 024 424 10 59

## BESOINS SPÉCIAUX DE LA PETITE ENFANCE (BSPE)

Ce service fait partie intégrante de Pro Infirmis Vaud. Il a été créé en 1978 et ses locaux se situent au CHUV.

Il s'adresse à tous les parents dont le nouveau-né ou le petit enfant souffre d'une grave maladie (sauf les cancers, le sida et le handicap de la vue), d'un retard de développement ou d'un handicap. La fourchette d'âge des enfants suivis se situe entre 0 et 7 ans et les assistantes sociales se déplacent dans tout le canton de Vaud.

Dans le cadre de la mission de Pro Infirmis, les prestations des BSPE comportent trois axes principaux :

- **Axe psychologique :** accompagnement dans l'acceptation de l'enfant différent, recherche d'une nouvelle harmonie familiale et d'une autonomie la plus large possible, orientation si nécessaire vers des structures spécialisées d'aide psychologique.
- **Axe pratique :** information continue des parents quant aux possibilités d'aide existantes, sur leurs droits auprès des assurances, etc., participation à la mise en place des diverses thérapies nécessaires à l'enfant, organisation des transports, dépannages financiers, conseil en moyens auxiliaires, recherche de solutions de décharge ou de déplacement en milieu ordinaire ou spécialisé, etc.

- **Axe de collaboration :** l'enfant handicapé est, la plupart du temps, suivi par plusieurs spécialistes en même temps. Le rôle des BSPE est d'aider les parents à s'y retrouver et de coordonner l'ensemble des interventions pour assurer à l'enfant et à sa famille une prise en charge proportionnée et cohérente.

Les BSPE travaillent dans l'éthique du respect dû à l'enfant et à sa famille. Ses prestations sont gratuites pour les parents et le service leur garantit la plus stricte confidentialité.

### **Aide précoce dans tout le canton**

(Enfants de 0 à l'âge scolaire)

#### **Besoins spéciaux de la petite enfance**

Avenue Pierre-Decker

1011 Lausanne

**Tél. 021 314 73 00 ou 021 314 73 08**

### **SERVICE SOCIAL DE L'HÔPITAL OPHTALMIQUE**

Ce service intervient auprès des enfants et des adultes confrontés aux problèmes spécifiques dus au handicap visuel :

- En informant sur le handicap, ses limites et possibilités.
- En organisant les prestations du Service éducatif itinérant auprès des enfants en âge préscolaire et scolaire, en collaboration avec le Centre pédagogique pour handicapés de la vue.
- En coordonnant la mise en place de différents services spécialisés (réadaptation, basse vision, intégration sensorielle).
- En trouvant des aides financières en cas de besoin et en apportant son appui dans les démarches administratives.
- En fournissant du matériel et des appuis adaptés au handicap visuel.
- En mettant à disposition des adresses d'associations de parents, de publications, de ludothèques, etc.

#### **Service social**

**Hôpital ophtalmique**

**Fondation Asile des aveugles**

Avenue de France 15

1004 Lausanne

**Tél. 021 626 81 11**

Nous vous donnons ci-dessous une liste non-exhaustive d'associations qui peuvent vous aider à partager vos préoccupations, vous proposer un certain nombre d'activités, vous aiguiller sur des services compétents, en bref qui vous aideront à vous sentir moins seuls et vous offriront leur soutien.

## **Association vaudoise de parents de personnes handicapées mentales**

Case postale 44

1000 Lausanne 9

Tél. 021 341 04 20

e-mail : [avphm@freesurf.ch](mailto:avphm@freesurf.ch)

## **Autisme Suisse Romande**

Avenue de Rumine 2

1005 Lausanne

Tél. 021 341 93 21

e-mail : [autisme.ch.f@bluewin.ch](mailto:autisme.ch.f@bluewin.ch)

## **Ligue vaudoise en faveur des personnes infirmes moteur cérébral**

Chemin du Coteau 5

1024 Ecublens

Tél. 021 691 96 83

e-mail : [liguevdimc@asimc.ch](mailto:liguevdimc@asimc.ch)

[www.asimc.ch/liguevdimc](http://www.asimc.ch/liguevdimc)

## **Association boulimie anorexie**

Avenue de Villamont 19

1005 Lausanne

Tél. 021 329 04 39

e-mail : [abach@vtx.ch](mailto:abach@vtx.ch)

## **Association X Fragile**

Mme Corinne Ecuyer

Avenue Préfaully 62

1020 Renens

Tél. 021 635 38 90

[www.x-fragile.org](http://www.x-fragile.org)

## **Association vaudoise de parents d'enfants déficients auditifs**

Mme Yasmine Evripidis

Avenue d'Echallens 2 A

1004 Lausanne

Tél. 021 625 51 96

e-mail : [yasmine.evripidis@bluewin.ch](mailto:yasmine.evripidis@bluewin.ch)

**Association de la Suisse romande et italienne contre les myopathies**

Chemin de Traverse 12  
Case postale 179  
1170 Aubonne  
Tél. 021 808 74 11

e-mail : [asrim@asrim.ch](mailto:asrim@asrim.ch)  
[www.asrim.ch](http://www.asrim.ch)

**Association vaudoise des traumatisés crânio-cérébraux**

Rue du Bugnon 18  
1005 Lausanne  
Tél. 021 329 02 08

e-mail : [avtcc@bluewin.ch](mailto:avtcc@bluewin.ch)

**Association vaudoise des personnes atteintes de spina bifida et hydrocéphalie**

Mme Paula Nold  
Geschäftsstelle SBH  
Neuwiesenstrasse 11  
9034 Eggersriet  
Tél. 071 877 28 54

[www.sbh-ch.ch](http://www.sbh-ch.ch)

**Association vaudoise des personnes de petite taille**

Borne Nau 8  
1422 Grandson  
Tél. 024 446 26 48

**Association suisse romande des paraplégiques**

M. Gérald Mantel  
Route de Moncor 14  
1752 Villars-sur-Glâne  
Tél. 026 401 09 96  
079 340 16 71

Fax 026 401 09 95

e-mail : [ser.asp@bluewin.ch](mailto:ser.asp@bluewin.ch)

Peut donner des adresses de clubs en fauteuil roulant dans le canton de Vaud.

**Association romande de parents d'enfants vivant l'incontinence (spina bifida et malformations ano-rectales)**

La Forge  
1126 Vaux-sur-Morges  
Tél. 079 648 58 88

e-mail : [info@arpevie.ch](mailto:info@arpevie.ch)  
[www.arpevie.ch](http://www.arpevie.ch)

**Association romande des parents d'aveugles et d'amblyopes**

Mme Pascale Domon  
Prés-Guetins 48  
2025 La Neuveville  
Tél. 032 751 42 22

e-mail : [domoso@freesurf.ch](mailto:domoso@freesurf.ch)

**Association suisse de parents d'enfants épileptiques – ParEpi**

Secrétariat romand, Mme Danièle Bianchi  
Rue de la Serre 7  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032 724 08 14

[www.parepi.ch](http://www.parepi.ch)

**Fondation de la Mucoviscidose**

Avenue de Provence 4  
1007 Lausanne  
Tél. 021 623 37 17

**ART 21 (association romande trisomie 21)**

Case postale 2  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Permanence 079 515 22 21

e-mail : [info@t21.ch](mailto:info@t21.ch)  
[www.t21.ch](http://www.t21.ch)

**Association romande de la coeliakie**

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Tél. 021 796 33 00

e-mail : [info@coeliakie.ch](mailto:info@coeliakie.ch)  
[www.coeliakie.ch](http://www.coeliakie.ch)

**Association vaudoise du diabète**

Groupe de personnes diabétiques ou concernées par le diabète  
Chemin de Rovéréaz 5  
1012 Lausanne  
Tél. 021 657 19 20

e-mail : [asvd@bluewin.ch](mailto:asvd@bluewin.ch)  
[www.associationdudiabete.ch](http://www.associationdudiabete.ch)

**Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer**

Avenue de la Vallonnette 17  
1012 Lausanne  
Tél. 021 653 11 10

e-mail : [contact@arfec.org](mailto:contact@arfec.org)  
[www.arfec.org](http://www.arfec.org)

**Groupe d'entraide romand pour personnes atteintes de la neurofibromatose**

Mlle L. Clare Savoca  
Chemin des Palettes 33  
1212 Grand-Lancy  
Tél. 022 794 56 23  
079 699 91 80

e-mail : [nf-network@span.ch](mailto:nf-network@span.ch)  
[www.neurofibromatosis-network.org](http://www.neurofibromatosis-network.org)

**Association de parents d'enfants cardiopathes**

Mme Nadia Fornerod  
Rue Peillonex  
1225 Chêne-Bourg  
Tél. 022 349 13 51

**Association suisse de parents d'enfants asthmatiques et allergiques  
Section romande**

Mme Karin Mermoud  
L'Ochette  
1063 Martherenges  
Tél. 021 905 64 43

e-mail : [seak@swissonline.ch](mailto:seak@swissonline.ch)  
[www.seak.ch](http://www.seak.ch)

**FAMILLES ET SIDA**

**Fondation As'Trame**

Avenue Jomini 5  
1004 Lausanne  
Tél. 021 648 56 56  
Fax 021 648 56 58

e-mail : [astram@bluewin.ch](mailto:astram@bluewin.ch)  
[www.lausanne-famille.ch/astrame/](http://www.lausanne-famille.ch/astrame/)

**Association Arc-en-Ciel**

Chemin du Bugnon 5  
1020 Renens  
Tél. 021 634 77 00

e-mail : [eacsida@hotmail.com](mailto:eacsida@hotmail.com)

## RELÈVE DES PARENTS

Certaines institutions vaudoises offrent des possibilités d'accueil temporaire en cas de maladie, problèmes familiaux, vacances, etc. Pour aider les parents d'enfants handicapés, des organismes peuvent prendre en charge les enfants pendant des périodes plus ou moins longues.

Voici quelques adresses:

### LE PIVERT

C'est une unité d'accueil temporaire pour des enfants quel que soit leur handicap :

- de 0 à 7 ans
- de 7 à 10 ans (avec certaines limites lors des vacances scolaires et jours fériés)
- de 10 à 14 ans (en semaine, hors vacances scolaires et jours fériés du mardi soir au lundi matin pendant le temps scolaire)

#### Le Pivert

Avenue de Vallonette 10  
1012 Lausanne  
Tél. 021 652 92 94

### L'ESCALE

C'est une halte-garderie pour enfants handicapés jusqu'à 10 ans ; les horaires d'ouverture sont les mercredis et samedis après-midi de 13 heures à 18 heures.

#### L'Escale

Chemin du Reposoir 7  
1260 Nyon  
Tél. 022 362 25 92

### PHARE (Parents – Handicap – Appui – Relais – Ecoute)

Ce service de relais assure une prise en charge à domicile (dans certains cas, hors domicile) pour des enfants de 0 à 18 ans, tous types de handicaps confondus. Ce service fonctionne 24 heures sur 24, durant toute l'année, pour des relais allant de quelques heures à quelques semaines. Il est un service de Pro Infirmis Vaud.

Le financement de ces frais est pris en charge par l'AI pour les enfants remplissant les conditions de l'article 4 du règlement sur l'Assurance-invalidité (RAI, voir rubrique «Assurances : les mesures médicales»).

**PHARE-Pro Infirmis**

Place du Nord 3  
1005 Lausanne  
Tél. 021 311 22 89

**PHARE-Pro Infirmis**

Antenne du Nord Vaudois  
Rue du Valentin 20  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél. 024 424 10 57

**PHARE-Pro Infirmis**

Route de l'Etraz  
1260 Nyon  
Tél. 022 990 01 18

**PHARE-Pro Infirmis**

Avenue de la Gare 14  
1880 Bex  
Tél. 024 463 20 11

**CROIX ROUGE SUISSE**

Ce service peut également vous procurer des aides à domicile ; les possibilités de financement sont les mêmes que pour PHARE (art. 4 RAI).

**Croix-Rouge Suisse**

**Garde d'enfants malades ou handicapés**

Chemin du Muveran 11  
1012 Lausanne  
Tél. 021 340 00 80

**CENTRES MÉDICO-SOCIAUX (CMS)**

Le centre médico-social de votre lieu de domicile (CMS) peut vous aider en cas de besoin pour des soins à domicile, de l'ergothérapie, des renseignements ou un soutien pour des démarches à effectuer (adresses p. 42/44)

**WEEK-ENDS/VACANCES**

Les différentes associations de parents (voir sous rubrique en question) organisent la plupart du temps des week-ends et des camps de vacances pour les enfants dès 7 ans.

## FONDATION COUP D'POUCE

Fondation Coup d'pouce  
pour l'éducation et la formation  
des personnes handicapées mentales

Case postale 322

1000 Lausanne 9

Tél. 021 323 41 39

## SOLIDARITÉ HANDICAP MENTAL

Cette association organise chaque été pendant la journée un centre aéré pour enfants de 5 à 16 ans, handicapés et polyhandicapés.

### Solidarité handicap mental

Rue du Maupas 49

1004 Lausanne

Tél. 021 648 25 82

## COMMISSION D'INTÉGRATION PRÉCOCE

Cette commission, dépendant du Service de l'enseignement spécialisé (SES) et du Service de protection de la jeunesse (SPJ) permet, par une aide financière ou matérielle, l'intégration d'enfants d'âge préscolaire présentant un handicap moteur, sensoriel, mental ou comportemental, dans les crèches et garderies, ceci pour autant que l'enfant en retire un bénéfice.

### Commission d'intégration précoce

#### Service de l'enseignement spécialisé

Bâtiment administratif de la Pontaise

1014 Lausanne

Tél. 021 316 54 00

## AUTRES PRESTATIONS À DOMICILE

### SOINS À DOMICILE

Si votre enfant nécessite des soins infirmiers (par exemple injections, administration de repas par sonde gastrique, etc.) le Centre médico-social de votre district peut être sollicité.

## **ERGOTHÉRAPIE**

Les Services d'ergothérapie à domicile s'adressent à des enfants d'âge préscolaire. L'ergothérapeute stimule le développement sensori-moteur de l'enfant, il fournit, adapte ou fabrique les moyens auxiliaires favorisant ses positions et son autonomie. (Voir CMS, BSPE et Pro Infirmis).

## **PHYSIOTHÉRAPIE**

Des physiothérapeutes peuvent intervenir à votre domicile. Pour obtenir des adresses, informez-vous auprès de votre médecin ou des Besoins spéciaux de la petite enfance/Pro Infirmis (rubrique «Domaine social»).

## **CENTRE DE PUÉRICULTURE À DOMICILE**

Des infirmières en santé maternelle et infantile se rendent chez les parents d'un nouveau-né et le suivent jusqu'à l'âge de 2 ans, selon le souhait des parents ; elles apportent aide et conseils au sujet des soins, de la nourriture, de l'hygiène, etc., ceci autant pour un enfant en bonne santé que pour un enfant présentant des difficultés.

### **Centre de puériculture à domicile de Lausanne et environs**

Pontaise 2

1018 Lausanne

**Tél. 021 647 36 32**

Pour le canton de Vaud, contacter les centres médico-sociaux (rubrique CMS, page 13).

## **SERVICES ÉDUCATIFS ITINÉRANTS (SEI)**

Ces services ont pour but d'aider enfants et parents en instaurant un dialogue et une relation de confiance et d'observer l'enfant dans sa globalité sur le plan de son développement sensoriel, sa motricité, son langage, ses possibilités d'apprentissage et la connaissance de son environnement. L'enseignant propose du matériel ou des situations de jeu selon un projet éducatif établi d'entente avec les parents, ceci compte tenu des capacités de l'enfant et de son environnement.

Il existe plusieurs services éducatifs itinérants dans le canton. Pour obtenir des adresses, se renseigner auprès du Service de l'enseignement spécialisé (SES) ou des Besoins spéciaux de la petite enfance/Pro Infirmis (voir sous rubriques «Domaine pédagogique» et «Domaine social»).

## MOYENS AUXILIAIRES

On appelle moyens auxiliaires tout ce qui rend les déplacements, le positionnement, l'autonomie et la communication plus faciles. Quelques exemples : pousse-pousse adapté, chaise spéciale, adaptation de la salle de bains, appareil de lecture pour handicapé de la vue. Quand les conditions d'assurances sont remplies, certains moyens peuvent être octroyés par l'Al.

### CONSEIL, COMMANDES, CATALOGUES

Pour se faire conseiller ou essayer des moyens auxiliaires, adressez-vous aux ergothérapeutes du centre médico-social de votre district ou à la Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires (FSCMA).

Le bureau lausannois de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA) établit annuellement un catalogue de moyens auxiliaires et de jeux destinés aux enfants et aux adultes handicapés de la vue.

#### Hôpital orthopédique, Service d'ergothérapie (int. 727)

Avenue Pierre-Decker 4

1005 Lausanne

Tél. 021 310 35 01

e-mail : [hopital.orthopedique@hofr.hofpvd.ch](mailto:hopital.orthopedique@hofr.hofpvd.ch)

[www.horf.ch](http://www.horf.ch)

#### FSCMA

Chemin de Maillefer 43

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 021 641 60 20

e-mail : [fscma.le.mont@sahb.ch](mailto:fscma.le.mont@sahb.ch)

#### UCBA

Chemin des Trois Rois 5 bis

1005 Lausanne

Tél. 021 345 00 50

e-mail : [ucba.lausanne@bluewin.ch](mailto:ucba.lausanne@bluewin.ch)

### TÉLÉTHÈSES

Les téléthèses sont des moyens électroniques permettant la communication pour des personnes privées de la parole, ou pour le contrôle de l'environnement (ouvrir une porte, répondre au téléphone, etc.). Quand les conditions d'assurances sont remplies, certains moyens peuvent être octroyés par l'Al.

## Fondation suisse pour les téléthèses

Rue des Charmettes 10 b

2006 Neuchâtel

Tél. 032 732 97 77

e-mail : [info@fst.ch](mailto:info@fst.ch)

# **FACILITÉS POUR OBTENIR CERTAINS MOYENS AUXILIAIRES OU ARTICLES D'HYGIÈNE**

## **FONDATION SUISSE EN FAVEUR DE L'ENFANT INFIRME MOTEUR CEREBRAL (IMC)**

La Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral (IMC) aide les familles avec un enfant atteint d'infirmité motrice cérébrale, de dystrophie musculaire et de spina bifida. S'annoncer auprès du secrétariat de la Fondation qui vous renseignera.

Par exemple, ces familles peuvent obtenir en prêt un lit électrique, un lift de bain, ou acquérir à un prix intéressant un chariot de plage, un roll-fiets (vélo spécial pour une personne valide avec une personne handicapée), un parapluie à fixer au fauteuil roulant, etc. De nombreuses autres prestations sont offertes.

Quant aux articles d'hygiène, il est possible d'obtenir, dès que l'enfant a atteint l'âge de 3 ans, des draps-housses, couvertures Zewi, alèses, bavettes, ainsi que des langes à jeter toutes tailles, y compris pour les adultes, à des conditions favorables. La Fondation vous renseignera directement sur la marche à suivre.

Si votre enfant est mentalement handicapé ou épileptique, une convention a été établie avec insieme, (par le biais de l'AVPHM) et ParEpi concernant les langes (voir adresses de ces deux associations pages 8 et 10). Les familles doivent adhérer à l'association qui les concerne, et cette dernière fera le nécessaire auprès de la Fondation IMC afin qu'elles reçoivent directement, contre facture, les langes demandés. Une participation financière de l'AI peut être accordée sous certaines conditions.

## **Fondation suisse en faveur de l'enfant IMC (Cerebral)**

Case postale 8262

3001 Berne

Tél. 031 308 15 15

e-mail : [cerebral@cerebral.ch](mailto:cerebral@cerebral.ch)

## SPORT

Cinq clubs faisant partie de la Fédération suisse de Sport-Handicap existent dans le canton.

L'Association FAIR PLAY propose différentes activités sportives à des personnes mentalement handicapées : natation, gymnastique, ping-pong, ski, tennis.

### FAIR PLAY

M. Pierre Delgrande

Rue de Lausanne 89

1030 Bussigny

Tél. 021 701 39 06

e-mail : [caramel@diplanet.ch](mailto:caramel@diplanet.ch)

Le Club de Football FC Elan - Le Mont-sur-Lausanne s'adresse à des sportifs handicapés.

### FC Elan - Le Mont-sur-Lausanne

Mme Ostini Suzanne

Petite Source 13

1010 Lausanne

Tél. 021 653 16 78

L'Association Sport-Handicap offre les sports suivants à des personnes ayant différents handicaps : natation, ping-pong, gymnastique, basket en chaise, athlétisme, pétanque, etc.

### Sport-Handicap Lausanne

M. Georges Bapst

Rte de Genève 79

1004 Lausanne

Tél. 021 624 51 32

### Sport-Handicap Yverdon-les-Bains

M. Jean-Willy Mermod

Castel 27

1451 Le Château-de-Sainte-Croix

Tél. 024 454 27 59

L'Association ALOHA Riviera-Chablais offre du basket, de la natation, d'autres sports étant en prévision, tous handicaps également.

### **Association ALOHA Riviera-Chablais**

M. Jean-Luc Schweizer  
Route du Prey  
1614 Granges/Veveyse  
Tél. 021 947 52 45

[www.aloha-sport.org](http://www.aloha-sport.org)

## **THÉRAPIE ÉQUESTRE**

Cette thérapie peut, dans certains cas, remplacer la physiothérapie et être remboursée par l'assurance-invalidité.

L'Association pour la Thérapie équestre suisse (ATES) peut vous renseigner et vous donner des adresses de personnes formées pour ces thérapies.

### **ATES**

Mme Jeani Bleiker  
Chemin des Sources 110  
1253 Vernier  
Tél. 022 784 07 11

e-mail : [astac@bluewin.ch](mailto:astac@bluewin.ch)  
[www.therapiecheval.ch](http://www.therapiecheval.ch)

### **La Cité du Genèvevri**

Mme Béate Wolff  
1806 Saint-Légier  
Tél. 021 925 41 11

e-mail : [genevrier@bluewin.ch](mailto:genevrier@bluewin.ch)

Vous pouvez aussi vous adresser aux institutions et associations de parents pour d'autres renseignements dans ce domaine.

## **MUSICOTHÉRAPIE**

Il s'agit d'une thérapie visant à développer la capacité de communication du patient par l'écoute et l'improvisation musicale. Elle se pratique en individuel et en groupe. Elle peut être réceptive et/ou active. Elle est fréquemment utilisée avec les personnes autistes et les personnes handicapées mentales.

20

De nombreuses institutions offrent ce type de prise en charge. Il est possible de suivre des séances en ambulatoire. Malheureusement, l'AI n'intervient pas. Pour disposer de la liste des musicothérapeutes pratiquant dans le canton s'adresser à :

**Association suisse de musicothérapie**

M. Dominik Traub

Sternengasse 1

4125 Riehen/BS

Tél. 061 641 80 50

e-mail : [sft.asmt@bluewin.ch](mailto:sft.asmt@bluewin.ch)

## VIE SPIRITUELLE

Votre enfant peut suivre un enseignement religieux spécialisé en s'adressant à :

**L'Étincelle**

Mme Danièle Jaquet

Chemin des Ecoreuils 8

1009 Pully

Tél. 021 728 36 45

e-mail : [sidetincelle@bluewin.ch](mailto:sidetincelle@bluewin.ch)

**Centre catholique de pastorale spécialisée**

p.a. Vicariat épiscopal

M. Jean-Marc Zwissig

Chemin des Mouettes 4

1001 Lausanne

Tél. 021 613 23 43

*D'une manière générale et pour tout problème inhérent à la vie quotidienne, vous pouvez vous adresser au Service des besoins spéciaux de la petite enfance de Pro Infirmis (BSPE), si votre enfant a moins de 7 ans, et à Pro Infirmis Vaud ensuite (voir adresses sous rubrique «Domaine social»).*

VIE QUOTIDIENNE

## ASSURANCE-MALADIE

Cette assurance, qui comporte également le risque accident, est obligatoire pour toute personne qui réside dans le canton de Vaud.

Les prestations de base sont :

- Les mesures médicales pour toutes les maladies infantiles, les vaccins, les contrôles chez le pédiatre, les opérations telles qu'appendicite, ablation des amygdales, etc.
- Prise en charge à 90% ; transports médicalement indiqués à 50%, jusqu'à un maximum de Fr. 500.- par année civile.
- De cas en cas, prise en charge partielle des langes.

## ASSURANCE-INVALIDITÉ

### PRESTATIONS DE L'AI

La loi sur l'assurance-invalidité contient une série de mesures, énumérées brièvement ci-dessous, en faveur des enfants et adolescents (appelés «mineurs» dans la loi).

Pour bénéficier de ces mesures, il vous faudra :

- Adresser une demande à l'Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud (OAI) sur un formulaire officiel que vous obtiendrez auprès de cet Office, dans les caisses de compensation, dans les agences communales d'assurances sociales et dans de nombreux services sociaux, publics et privés ;
- Remplir un certain nombre de conditions fixées dans la loi, conditions qui sont examinées par l'Office AI.

### LES MESURES MÉDICALES (en faveur des mineurs)

A la naissance d'un enfant ou durant sa croissance, s'il s'avère qu'il présente une «infirmité congénitale» (ces dernières sont énumérées dans une ordonnance fédérale), les parents peuvent demander la prise en charge de :

- **Mesures médicales :** traitements chirurgicaux, physiothérapeutiques, pharmaceutiques et psychothérapeutiques reconnus, ainsi que les frais qui en découlent (nourriture, logement, déplacements, etc.) ;
- **Mesures médicales à domicile :** pour couvrir les frais qu'occasionne l'engagement de personnel, lorsqu'un enfant requiert une surveillance cons-

tante ou plus de deux heures supplémentaires de soins en moyenne par jour (par rapport à un enfant du même âge). Ces mesures peuvent également être accordées si elles visent à supprimer ou à atténuer les séquelles d'une maladie ou d'un accident.

## LES CONTRIBUTIONS AUX FRAIS DE SOINS SPÉCIAUX

Si vous avez un enfant handicapé de plus de deux ans qui demande des soins importants, vous pouvez obtenir des contributions aux frais des soins spéciaux.

## LES MESURES DE FORMATION SCOLAIRE

- **Mesures permettant la fréquentation de l'école publique :** les enfants qui, notamment en raison d'un handicap physique, rencontrent des difficultés pour fréquenter l'école publique, peuvent obtenir de l'AI le remboursement des frais de transport et éventuellement de pension dus à l'invalidité.
- **Mesures de formation scolaire spéciale :** les enfants qui ne peuvent pas fréquenter l'école publique ou une école privée de niveau équivalent à cause de leur invalidité peuvent bénéficier d'une formation dans une école adaptée. Par école publique il faut entendre, outre les classes régulières, les classes de développement, les classes à effectifs réduits et les classes d'observation. L'AI prend en charge les frais d'école, de transport, de nourriture et de logement si l'invalidité les nécessite. Les subsides pour la formation scolaire spécialisée sont alloués au niveau du jardin d'enfants, des degrés primaires et secondaires de la scolarité obligatoire. Si la formation scolaire doit être prolongée à cause de l'invalidité, les subsides peuvent être versés jusqu'à l'âge de vingt ans.
- **Mesures pédago-thérapeutiques :** ces mesures (logopédie, gymnastique spécialisée, etc.) peuvent préparer ou aider les enfants à fréquenter une école, spéciale ou publique.

## LES MESURES D'ORDRE PROFESSIONNEL

- **L'orientation professionnelle :** les adolescents ayant des difficultés à choisir une profession ou une activité en raison de leur invalidité peuvent obtenir de l'AI une orientation professionnelle faite par un conseiller spécialisé.
- **La formation professionnelle :** si la formation professionnelle initiale doit se dérouler, en raison de l'invalidité, dans un centre de formation professionnelle spécialisé, l'AI prend en charge les frais de nourriture, de logement et de déplacement. Si la formation professionnelle ou la préparation à une

activité reviennent beaucoup plus cher à cause de l'invalidité, l'AI rembourse les frais supplémentaires.

- **Les indemnités journalières :** les jeunes de plus de 18 ans qui sont en formation professionnelle ou qui attendent d'exercer une activité et subissent une perte de gain à cause de leur invalidité ont droit, durant une période déterminée, à des indemnités journalières.

## LES PRESTATIONS FINANCIÈRES DE L'AI (en faveur des adultes)

Dès l'âge de 18 ans, les jeunes qui, à cause d'une atteinte à leur santé physique ou mentale, ne peuvent pas gagner leur vie, ont droit à des prestations financières de l'AI. Celles-ci se présentent sous différentes formes :

- **Les rentes :** l'incapacité de gagner sa vie, partielle ou totale, est évaluée par l'Office AI. Le taux d'invalidité ainsi déterminé peut donner droit à un quart de rente, une demi-rente ou une rente entière. Une rente extraordinaire peut être accordée à un jeune invalide de naissance ou devenu invalide avant l'âge de 18 ans, indépendamment de son revenu ou de sa fortune, pour autant, là encore, que soient remplies les conditions d'assurance. La demande doit être déposée auprès de l'Office AI ou de la caisse de compensation.
- **L'allocation pour impotent :** elle est accordée à partir de 18 ans si la personne, en raison de son invalidité, a besoin de soins permanents, d'une surveillance constante ou d'une aide régulière et importante d'autrui pour les actes ordinaires de la vie. La demande doit être déposée auprès de l'Office AI ou de la caisse de compensation.

Ces mesures ne sont pas dispensées automatiquement. Elles doivent, comme les autres, faire l'objet d'une demande. Les délais nécessaires pour les différentes décisions qui devront être prises étant relativement longs, il est judicieux d'entreprendre ces démarches avant que votre enfant n'atteigne ses 18 ans.

## LES MOYENS AUXILIAIRES

Des moyens auxiliaires, de modèle simple et adéquat, sont accordés par l'AI aux enfants et aux adolescents invalides qui en ont besoin pour fréquenter une école, apprendre et exercer un métier, se déplacer, établir des contacts avec leur entourage ou développer leur autonomie personnelle. Ces moyens auxiliaires sont énumérés dans une liste officielle.

- **Appareils de traitement :** les enfants qui bénéficient de prestations de l'AI pour

le traitement d'infirmités congénitales reconnues ont droit aux appareils de traitement à certaines conditions et pour un certain nombre d'infirmités congénitales.

Les moyens auxiliaires onéreux sont en général remis en prêt. Dans des cas spéciaux, l'AI verse des contributions uniques ou périodiques pour les moyens auxiliaires achetés ou loués par les assurés eux-mêmes. Il est important de conserver les justificatifs après l'achat, afin de les présenter au moment de la demande de remboursement.

En lieu et place d'un moyen auxiliaire, l'AI peut aussi rembourser les frais occasionnés par le service d'une tierce personne. Consultez l'Office AI avant l'engagement, vous obtiendrez ainsi les précisions nécessaires.

## **CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'OAI**

Le centre de documentation de l'Office AI est ouvert au public sur demande. Vous y trouverez des renseignements de tous ordres sur les domaines que couvre l'assurance invalidité. Renseignements plus détaillés auprès de :

### **Office de l'assurance invalidité**

Avenue Général-Guisan 8

1800 Vevey

Tél. 021 925 24 24

## **PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AI**

Peuvent en bénéficier les personnes qui, avec la rente AI, la demi-rente AI, l'allocation pour impotent ou les indemnités journalières, n'arrivent pas au revenu minimum fixé par la loi. Les demandes de prestations complémentaires (PC) doivent être déposées à l'Agence communale d'assurances sociales de la commune de domicile.

## **ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

Il est important de contracter une assurance Responsabilité civile (RC).

## ALLOCATION DE MATERNITÉ

Une telle allocation peut être allouée pendant 6 mois, voire jusqu'à l'âge de deux ans, après la naissance d'un enfant, si le revenu de la famille correspond aux critères d'octroi après différentes déductions. Déposer la demande dès la naissance, ou au plus tard dans les 12 mois.

### Service des allocations de maternité

Rue du Lac 37  
1815 Clarens  
Tél. 021 964 12 11

## FONDS CANTONAL POUR LA FAMILLE

Il est possible de recourir à ce fonds en cas de difficultés financières et notamment lorsque l'un des parents doit rester à la maison pour s'occuper d'un enfant et ne peut plus exercer d'activité professionnelle de ce fait. Ce fonds peut également être utilisé pour aider à couvrir les frais de garde ou de placement d'enfants.

### Fonds cantonal pour la famille

Rue du Lac 37  
1815 Clarens  
Tél. 021 964 12 11

## ALLOCATION SPÉCIALE

Cette allocation est destinée aux familles qui s'occupent d'un mineur handicapé à domicile.

Elle se compose d'un montant mensuel fixe de Fr. 180.- destiné à couvrir divers frais non pris en charge par d'autres régimes sociaux et d'un montant mensuel variable de Fr. 550.- au maximum, déterminé en fonction de l'intensité d'assistance prodiguée par le parent.

Les conditions cumulatives suivantes doivent être réalisées :

- L'enfant est âgé de 2 à 18 ans et bénéficie d'une contribution aux soins spéciaux pour mineurs impotents. A défaut de celle-ci, l'enfant doit présenter une atteinte à la santé et des limitations fonctionnelles analogues aux exigences de la LAI ;

## Service des assurances sociales et de l'hébergement

Section sociale  
Bâtiment administratif de la Pontaise  
1014 Lausanne  
Tél. 021 316 51 50

## FONDATION SUISSE EN FAVEUR DE L'ENFANT IMC

Cette Fondation peut vous venir en aide financièrement pour une dépense non prise en charge par les assurances, si votre enfant est atteint d'infirmité motrice cérébrale, dystrophie musculaire ou spina bifida. (Voir page 17)

### Fondation suisse en faveur de l'enfant IMC

Case postale 8262  
3001 Berne

Tél. 031 308 15 15

e-mail : [cerebral@cerebral.ch](mailto:cerebral@cerebral.ch)

## FONDS ASRIM

On peut recourir à ce fonds, géré par l'Association suisse romande et italienne contre les myopathies, et qui intervient subsidiairement à l'assurance-invalidité, aux PC et aux prestations d'aide aux personnes handicapées. Il est destiné aux personnes myopathes domiciliées en Suisse romande ou au Tessin. Le dossier doit être présenté par un service social. La demande doit se faire à l'adresse suivante :

### Secrétariat ASRIM

Ch. des Traverses 12  
Case postale 179  
1170 Aubonne

Tél. 021 808 74 11

e-mail : [asrim@asrim.ch](mailto:asrim@asrim.ch)

*Les prestations financières ne dépendant pas du revenu (sauf les prestations complémentaires) et octroyées par l'assurance-invalidité, sont répertoriées sous la rubrique «Assurances».*

## Service des assurances sociales et de l'hébergement

Section sociale  
Bâtiment administratif de la Pontaise  
1014 Lausanne  
Tél. 021 316 51 50

## FONDATION SUISSE EN FAVEUR DE L'ENFANT IMC

Cette Fondation peut vous venir en aide financièrement pour une dépense non prise en charge par les assurances, si votre enfant est atteint d'infirmité motrice cérébrale, dystrophie musculaire ou spina bifida. (Voir page 17)

### Fondation suisse en faveur de l'enfant IMC

Case postale 8262  
3001 Berne

Tél. 031 308 15 15

e-mail : [cerebral@cerebral.ch](mailto:cerebral@cerebral.ch)

## FONDS ASRIM

On peut recourir à ce fonds, géré par l'Association suisse romande et italienne contre les myopathies, et qui intervient subsidiairement à l'assurance-invalidité, aux PC et aux prestations d'aide aux personnes handicapées. Il est destiné aux personnes myopathes domiciliées en Suisse romande ou au Tessin. Le dossier doit être présenté par un service social. La demande doit se faire à l'adresse suivante :

### Secrétariat ASRIM

Ch. des Traverses 12  
Case postale 179  
1170 Aubonne

Tél. 021 808 74 11

e-mail : [asrim@asrim.ch](mailto:asrim@asrim.ch)

*Les prestations financières ne dépendant pas du revenu (sauf les prestations complémentaires) et octroyées par l'assurance-invalidité, sont répertoriées sous la rubrique «Assurances».*

## ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et adolescents dont l'état exige une formation particulière, notamment en raison d'une maladie, d'un handicap (mental, physique, sensoriel) ou de graves troubles (langage, comportement, personnalité).

Le Service de l'enseignement spécialisé (SES) est chargé d'organiser, de coordonner et de financer de multiples prestations :

- **Service éducatif itinérant (SEI)** pour les enfants de 0 à 6 ans.
- **Ecoles d'enseignement spécialisé (externat, internat de jour, internat)** : jardins d'enfants, classes, ateliers-classes de préformation.
- **Diverses formes d'aide à l'intégration en milieu scolaire** : soutien pédagogique spécialisé, renfort pédagogique, aide à l'enseignant, aménagements de locaux divers (classes, matériel, horaire, etc.).
- **Mesures pédago-thérapeutiques** : logopédie, psychomotricité.

De nombreuses écoles privées reconnues d'utilité publique sont mandatées pour assurer une grande partie de ces prestations.

Quand les conditions d'assurances sont remplies, certaines prestations sont prises en charge par l'AI (cf. «Les mesures de formation scolaire», page 22).

Des informations plus détaillées ainsi que des documents de référence (inventaire des classes et écoles, par exemple) peuvent être obtenus au :

### Service de l'enseignement spécialisé (SES)

Bâtiment administratif de la Pontaise

1014 Lausanne

Tél. 021 316 54 00

## CHEMINS DE FER ET GARES

Le guide **Informations pour voyageurs avec un handicap** édité par les CFF vous renseigne sur les possibilités de transport pour les personnes en fauteuil roulant.

Si vous voyagez en train avec un enfant ou un adulte handicapé, vous pouvez bénéficier des prestations d'aide en gare (par exemple Mobilift pour les personnes en chaise roulante), ceci dans les grandes gares (gares d'appui).

L'accompagnant d'un voyageur handicapé en possession d'une carte de légitimation pour handicapés bénéficie de la gratuité du transport sur toutes les lignes des entreprises suisses de transports (CFF, bateaux, etc.) Pour obtenir cette carte, adressez-vous à la préfecture de votre district.

- **CFF Mobilift**  
Tél. 0800 071 02

## TRANSPORTS AVEC VÉHICULE PRIVÉ

Pour les transports en voiture avec un enfant ou un adulte handicapé, vous pouvez demander une autorisation spéciale qui vous permet, en tant qu'accompagnant, de parquer entre autre sur les places spécialement réservées aux personnes handicapées. Cette autorisation spéciale est à demander au Service des Automobiles pour le canton de Vaud. Un certificat médical suffit.

### **Service des Automobiles et de la Navigation**

Av. du Grey 110  
1014 Lausanne  
Tél. 021 316 82 10

Si vous devez faire modifier votre véhicule privé pour faciliter le transport de votre enfant en chaise roulante, adressez-vous pour conseil à la FSCMA. Sous certaines conditions, ces frais de transformation sont pris en charge par l'AI. certaines Fondations, ainsi que Pro Infirmis peuvent également vous aider.

Si votre enfant, à cause de son invalidité, ne peut utiliser les transports publics pour se rendre à l'école, l'AI prend en charge les frais de transports.

### **Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires (FSCMA)**

Chemin de Maillefer 43  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 641 60 20

e-mail : [fscma.le.mont@schb.ch](mailto:fscma.le.mont@schb.ch)

Si vous décidez d'acquérir un véhicule neuf mieux adapté pour votre enfant, vous avez droit au remboursement des frais de douane. Cette demande est à faire à la Direction des douanes ; il convient de préciser que le véhicule est destiné essentiellement au transport de l'enfant handicapé. Avant la commande, renseignez-vous auprès des fondations ou associations pour obtenir éventuellement un rabais de flotte.

### **Direction des Douanes**

Av. Louis Cosai 84  
1216 Cointrin  
Tél. 022 747 72 72

## **TRANSPORTS ADAPTÉS**

Les transports adaptés sont destinés aux personnes à mobilité réduite, soit des personnes jeunes ou adultes dans l'impossibilité de prendre seules un transport public.

On distingue les transports spécialisés des transports bénévoles ; les premiers sont effectués par du personnel formé avec une voiture adaptée, les seconds offrent un accompagnement durant le transport.

Les frais de transports peuvent être remboursés par les assurances sociales (assurance-maladie, prestations complémentaires de guérison, assurance-invalidité). Des bons sont distribués par Transport Handicap Vaud pour les courses loisirs.

### **TRANSPORTS BÉNÉVOLES**

#### **Association des Services bénévoles vaudois**

Avenue de Rumine 2  
1005 Lausanne

Tél. 021 312 13 14

(pour un service de transports bénévoles dans votre région)

### **Croix-Rouge vaudoise**

Chemin du Muveran 11  
1012 Lausanne

**Tél. 021 323 66 16**

(pour un service de transports médicalisés dans votre région)

### **TRANSPORTS ADAPTÉS SPÉCIALISÉS**

Régions : Lausanne et environs, Aigle, Yverdon-les-Bains

#### **Transport Handicap Vaud**

Gratta-Paille 20  
1018 Lausanne

**Tél. 021 648 53 53**

Région : La Riviera

#### **Transport Handicap Riviera**

p.a. Les Eglantines  
Chemin du Petit-Clos 4  
1800 Vevey

**Tél. 021 921 40 27**

### **SERVICE DE COORDINATION DES TRANSPORTS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DU NORD VAUDOIS : SAMIR**

Districts : Orbe, Cossonay, Yverdon, Grandson, Sainte-Croix  
et la Vallée de Joux

#### **SAMIR**

Quai de la Thièle 2  
1400 Yverdon-les-Bains

**Tél. 024 425 25 25**

**Fax 024 424 10 80**

e-mail : [samir@bluewin.ch](mailto:samir@bluewin.ch)

## LOGEMENTS ACCESSIBLES

Si vous êtes à la recherche d'un logement adapté ou adaptable pour faciliter les déplacements de votre enfant en chaise roulante, un répertoire de tels logements est disponible chez Pro Infirmis Vaud.

### PRO INFIRMIS

Rue Pichard 11  
Case postale 3546  
1002 Lausanne  
Tél. 021 321 34 34

## LUTTE CONTRE LES BARRIÈRES ARCHITECTURALES

Au cas où votre logement actuel ou ses abords immédiats devraient être modifiés, l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH) vous conseille pour les travaux à effectuer. Si vous avez besoin de moyens auxiliaires tels que monte-escaliers, lifts de bains, etc., adressez-vous à la FSCMA (voir adresse plus haut).

### AVACAH

Route de la Bruyère 1  
1315 La Sarraz  
Tél. 021 866 62 46  
Fax 021 866 62 44

Certaines adaptations de logement peuvent être prises en charge par l'AI

*Différents guides existent sur l'accessibilité des lieux publics, tels que le Guide d'accessibilité des lieux ouverts au public, à commander chez Pro Infirmis Vaud, et le Guide des hôtels suisses accessibles aux personnes handicapées (coordonnées c/o Pro Infirmis Vaud).*

## CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES

33

Un certain nombre de services spécialisés peuvent être consultés pour votre enfant.

### TROUBLES DE LA COMMUNICATION SYNDROME AUTISTIQUE

- Consultation commune Neuropédiatrie/Pédopsychiatrie  
Dr Laurent Junier, médecin-adjoint

#### SUPEA, Hôpital Nestlé

Avenue Pierre-Decker  
1011 Lausanne

Tél. 021 314 35 35

- Dans le cadre du service de pédopsychiatrie, souvent en collaboration étroite avec la neuropédiatrie, ces consultations ont pour but d'évaluer et d'organiser la prise en charge de très jeunes enfants qui présentent des troubles de la communication, des troubles autistiques et des troubles psychiques en rapport avec certaines atteintes neuropédiatriques définies. Tél. 021 314 35 35.

### AUTRES SPÉCIALISATIONS

#### Consultation du développement de l'enfant

CHUV, 1011 Lausanne

Tél. 021 314 34 69

#### Service de génétique médicale

CHUV, 1011 Lausanne

Tél. 021 314 33 78

#### Hôpital ophtalmique

Avenue de France 15  
1004 Lausanne

Tél. 021 626 81 11

#### Hôpital orthopédique

Avenue Pierre-Decker  
1011 Lausanne

Tél. 021 310 35 01

### UNITÉ DE RÉHABILITATION PÉDIATRIQUE

Cette unité est rattachée au Service de pédiatrie du CHUV et à l'Hôpital orthopédique.

DOMAINE MÉDICAL

Elle est constituée d'un médecin, de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes spécialisés dans le traitement neuro-développemental (Bobath). Elle s'adresse à des enfants souffrant de handicaps physiques. Elle a pour but l'évaluation régulière, l'orientation des prises en charge et les traitements (physiothérapie et ergothérapie). A côté des traitements qu'ils dispensent, les ergothérapeutes évaluent les besoins, adaptent et confectionnent certains moyens auxiliaires. Ils peuvent aussi donner des conseils sur les aménagements nécessaires en classe et au domicile de l'enfant. Dresse Jacqueline Nielsen : **Tél. 021 310 36 07.**

#### **Unité de réhabilitation pédiatrique**

1011 Lausanne

**Tél. 021 310 35 01**

#### **SOINS DENTAIRES**

Si votre enfant a besoin de soins dentaires sous anesthésie, ils peuvent être dispensés au CHUV, dans cette antenne.

#### **Antenne d'odonto-stomatologie**

CHUV

**Tél. 021 314 13 50**

#### **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE OU PSYCHIATRIQUE**

Si votre enfant a besoin de soutien psychologique ou psychiatrique, vous pouvez vous adresser aux services suivants :

#### **SUPEA**

Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Rue du Bugnon 23 A

1011 Lausanne

**Tél. 021 314 19 60**

#### **Fondation de Nant**

**Service de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents**

#### **Consultation de Vevey**

Avenue du Général-Guisan 26

1800 Vevey

**Tél. 021 925 86 46**

#### **Consultation de Montreux**

Avenue des Alpes 66

1820 Montreux

**Tél. 021 965 44 34**

### **Consultation d'Aigle**

Chemin du Grand-Chêne 1

1860 Aigle

**Tél. 024 468 84 58**

### **Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent**

Rue de la Gare 15

1110 Morges

**Tél. 021 804 88 49**

### **Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent**

Avenue Reverdil 4

1260 Nyon

**Tél. 022 994 89 89**

### **Service de psychiatrie pour enfants et adolescents**

Rue du Valentin 12

1400 Yverdon-les-Bains

**Tél. 024 424 15 30**

### **Hôpital de l'enfance**

Division de pédopsychiatrie

Chemin de Montétan 16

1004 Lausanne

**Tél. 021 627 26 15**

De plus, selon l'âge, la déficience et la prise en charge de votre enfant, un certain nombre de spécialistes du domaine médical et de thérapeutes sont à votre disposition. En voici une liste non exhaustive : gastro-entérologue, service d'odontostomatologie (dentistes spécialisés), médecin ORL, médecin orthopédiste, cardiologue, physiothérapeute, logopédiste, ergothérapeute, etc.

Dans tous les cas, adressez-vous en premier lieu au médecin traitant de votre enfant (pédiatre), qui lui, vous orientera. N'hésitez jamais à lui demander pourquoi il ne vous propose pas tel ou tel service lorsque vous le demandez.

Vous pouvez aussi vous adresser aux Associations d'entraide (rubrique «Associations de parents et d'entraide») et aux Besoins spéciaux de la petite enfance (rubrique «Domaine social» : Pro Infirmis).

## **SOUTIEN SOCIAL AUX ENFANTS ATTEINTS D'UN CANCER**

Le service social de la Ligue vaudoise contre le cancer offre les prestations suivantes :

- Aide et soutien psychosocial aux enfants atteints d'un cancer et à leur famille.
- Organisation d'un soutien bénévole, en complément des prestations de son service social.
- Mise à disposition d'un appartement de convalescence à Château-d'Oex.
- Organisation de sorties récréatives.

### **Siège:**

**Ligue vaudoise contre le cancer**

Avenue Montagibert 20 bis

1005 Lausanne

Tél. 021 314 72 22

Antenne au service de pédiatrie du CHUV 021 314 72 36

## **SERVICE JURIDIQUE POUR HANDICAPÉS**

**Fédération suisse pour l'intégration des handicapés – FSIH**

Ce service offre les prestations suivantes qui sont gratuites : conseils juridiques et défense des droits en matière d'assurances sociales, notamment assurance-invalidité.

### **Service juridique pour handicapés**

Place du Grand-Saint-Jean 1

1003 Lausanne

Tél. 021 323 33 52, de 9 heures à 13 heures

Fax 021 311 86 17

[www.saeb.ch](http://www.saeb.ch) (site bilingue)

## **MESURES TUTÉLAIRES**

Il est important que les parents prennent contact avant la majorité de l'adolescent avec la Justice de Paix du cercle où ils sont domiciliés si le besoin d'un appui tel que curatelle, tutelle, notamment par prolongation de l'autorité parentale, s'impose. L'instauration de ces mesures n'implique en règle générale pas de frais pour les familles de condition modeste.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>AI</b>	Assurance-invalidité
<b>ASRIM</b>	Association suisse romande et italienne contre les myopathies
<b>ASBV</b>	Association des services bénévoles vaudois
<b>ATES</b>	Association pour la thérapie équestre suisse
<b>AVACAH</b>	Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées
<b>AVPHM</b>	Association vaudoise de parents de personnes handicapées mentales
<b>BSPE</b>	Besoins spéciaux de la petite enfance
<b>CHUV</b>	Centre hospitalier universitaire vaudois
<b>CMS</b>	Centre médico-social
<b>CSR</b>	Centre social régional
<b>DSAS</b>	Département de la santé et de l'action sociale
<b>FSCMA</b>	Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires
<b>FSIH</b>	Fédération suisse pour l'intégration des handicapés
<b>OAI</b>	Office de l'Assurance-invalidité pour le canton de Vaud
<b>OMSV</b>	Organisme médico-social vaudois
<b>PAH</b>	Prestations d'aide aux personnes handicapées
<b>PC</b>	Prestations complémentaires
<b>PHARE</b>	Parents - Handicap - Appui - Relais - Ecoute
<b>SEI</b>	Service éducatif itinérant
<b>SASH</b>	Service des assurances sociales et de l'hébergement
<b>SES</b>	Service de l'enseignement spécialisé
<b>SPAS</b>	Service de prévoyance et d'aide sociales
<b>SPJ</b>	Service de protection de la jeunesse
<b>SUPEA</b>	Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
<b>THV</b>	Transport Handicap Vaud
<b>UCBA</b>	Union centrale suisse pour le bien des aveugles

Accessibilité	32
Accueil temporaire	12, 13
Agence communale d'assurances sociales	21, 24
Aide à domicile	12, 13, 14, 15, 17, 21, 22
Aide financière	5, 6, 7, 25, 26, 27
Allocation de maternité	25
Allocation spéciale	25, 26
Allocation pour impotent	23
Antenne d'odonto-stomatologie	34
Appareils de traitement	23, 24
Article 4 RAI	12, 13
Association suisse pour la thérapie équestre (ATES)	19
Association boulimie et anorexie (ABA)	8
Association des services bénévoles vaudois (ASBV)	30
Association romande de la coeliakie	10
Association suisse romande et italienne contre les myopathies (ASRIM)	9, 27
Association suisse de musicothérapie	19
Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés	32
Associations d'entraide	8, 9, 10, 11
Associations de parents	8, 9, 10, 11
Assurance-invalidité	21, 22, 23, 24
Assurances sociales	21, 22, 23, 24
Assurance-accidents	21
Assurance-maladie	21
Autorisation spéciale de parquer	29
Ass. vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH)	32
Barrières architecturales (voir accessibilité)	32
Besoins spéciaux de la petite enfance (BSPE)	6, 7, 20
Camps de vacances (voir vacances)	13, 14
Carte de légitimation pour handicapés	29
Centre catholique de pastorale spécialisée (voir vie spirituelle)	20
Centre de documentation	24
Centre de puériculture	15
Centre pédagogique pour handicapés de la vue	7
Centre social régional (CSR)	4, 5, 6
Centres médico-sociaux (CMS)	6, 13, 42, 43, 44
CHUV	33, 34
Commission d'intégration précoce	14

Consultation du Dr Laurent Junier (CHUV) .....	33
Consultations .....	33, 34, 35
Contributions aux frais de soins spéciaux .....	22
Croix-Rouge .....	13, 31
Curatelle .....	36
<b>D</b>	
Dentaires (soins) .....	34
Domaine juridique .....	36
Ecole (voir scolarité) .....	22, 28
Enseignement spécialisé (voir Service de) .....	28
Ergothérapie .....	15, 16
Escale L' .....	12
Etincelle L' .....	20
Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires .....	16, 29, 30
Fondation suisse en faveur de l'enfant IMC .....	17, 18, 27
Fondation Coup d'pouce .....	14
Fonds ASRIM .....	27
Fonds cantonal pour la famille .....	25
Fonds Louise-Elise Guignard .....	26
Fonds PAH (voir prestations d'aide aux personnes handicapées) .....	26
Formation professionnelle .....	22, 23
Formation scolaire spéciale .....	22, 28
Garde d'enfants .....	12, 13, 14
Groupement des parents d'enfants trisomiques .....	10
Groupe d'entraide romand pour personnes atteintes de la neurofibromatose .....	11
Guide d'accessibilité .....	32
Guide des hôtels suisses accessibles aux personnes handicapées .....	32
Halte-garderie .....	12
Hôpital de l'Enfance .....	35
Hôpital ophtalmique .....	7, 33
Hôpital orthopédique .....	16, 33
Indemnités journalières .....	23
Intégration scolaire .....	22, 28
Logements adaptés .....	5, 32

Logopédie	22, 28
Lois (voir domaine juridique)	21, 36
Ludothèque	7
Médecins	33, 34, 35
Mesures médicales	21, 22, 33, 34, 35
Mesures pédaogo-thérapeutiques	22, 28
Mesures professionnelles	22, 23
Métiers (voir mesures professionnelles)	22, 23
Moyens auxiliaires	16, 17, 18, 23, 26 30
Musicothérapie	19
Office de l'assurance-invalidité (OAI)	21, 22, 23, 24
Organisme médico-social vaudois (OMSV)	13
Orientation professionnelle	22
PAH (voir Prestations d'aide aux personnes handicapées)	26
Pédagogie	15, 22, 28
Pédopsychiatrie	34, 35
PHARE	12, 13
Physiothérapie	15, 34, 35
Pivert	12
Prestations complémentaires (PC)	24
Prestations d'aide aux personnes handicapées (PAH)	24
Profession (voir mesures professionnelles)	22, 23
Pro Infirmis	5, 13, 20, 26, 32
Prolongation de l'autorité parentale	36
Psychomotricité	28
Rabais de flotte	30
Relève des parents	12, 13, 14
Rentes	23
Scolarité	15, 22, 28
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)	5, 27
Service de l'enseignement spécialisé (SES)	14, 15, 28
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	4
Service de protection de la jeunesse (SPJ)	4, 14
Service éducatif itinérant (SEI)	15, 16, 28
Service juridique pour handicapés	36

Service de relève	12, 13, 14
Service social	4, 5, 6, 7
Service social de l'Hôpital ophtalmique	7
Service social de la ligue vaudoise contre le cancer (LVC)	36
Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA)	34
SIDA	11
Soins à domicile	14, 15, 22, 26
Solidarité-Handicap mental	14
Soutien psychologique	34, 35
Sports	18, 19
Téléthèses	16, 17
Thérapie équestre	19
Trains	29
Transports adaptés	29, 30, 31
Transports	22, 23
Travail (voir mesures professionnelles)	22, 23
Tutelle	36
Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA)	16
Vacances	13, 14
Vie spirituelle	20
Voiture	29, 30, 31
Voyages (voir train, voiture)	29, 30, 31
Week-ends	13, 14

## LES CENTRES MÉDICO - SOCIAUX

### **CMS de l'Ancien Stand**

Route des Plaines-du-Loup 4A  
1018 Lausanne  
Tél. 021 641 62 50  
Fax 021 641 62 99

### **CMS d'Aubonne**

Grand-Rue 10  
1170 Aubonne  
Tél. 021 808 79 91  
Fax 0218 08 79 96

### **CMS d'Avenches**

ZI ouest , Chemin des Artisans  
1580 Avenches  
Tél. 026 675 37 17  
Fax 026 675 28 04

### **CMS de Bussigny**

Rue St-Germain 1  
1030 Bussigny-près-Lausanne  
Tél. 021 701 41 02  
Fax 021 701 34 25

### **CMS du Centre-Ville**

Rue St-Martin 20  
1003 Lausanne  
Tél. 021 311 50 10  
Fax 021 311 50 25

### **CMS de Chailly**

Chemin de Rovéréaz 5  
1012 Lausanne  
Tél. 021 651 42 42  
Fax 021 653 14 40

### **CMS de Clarens**

Avenue des Planches 22  
1820 Montreux  
Tél. 021 966 04 88  
Fax 021 966 04 80

### **CMS de Cossonay**

Grand-Rue 11  
1304 Cossonay  
Tél. 021 861 41 31  
Fax 021 861 00 76

### **CMS de Cully Lavaux**

Rue du Temple 17  
1096 Cully  
Tél. 021 799 99 88  
Fax 021 799 99 89

### **CMS d'Echallens**

Côte-à-Tenot 1  
1040 Echallens  
Tél. 021 881 57 63  
Fax 021 881 57 66

### **CMS d'Ecublens**

Chemin du Crosset 6  
1024 Ecublens  
Tél. 021 691 22 01  
Fax 021 691 22 08

### **CMS d'Epalinges**

Croix-Blanche 15 , CP 74  
1066 Epalinges  
Tél. 021 784 01 70  
Fax 021 784 01 77

### **CMS de Gland**

Le Montoly 1  
1196 Gland  
Tél. 022 364 44 00  
Fax 022 364 51 29

### **CMS de Grandson**

Rue Haute 33  
1422 Grandson  
Tél. 024 446 16 16  
Fax 024 446 17 12

### **CMS de la Grande-Eau**

Avenue des Glariers 20  
1860 Aigle  
Tél. 024 468 40 00  
Fax 024 468 40 05

### **CMS de la Gryonne**

Avenue des Glariers 20  
1860 Aigle  
Tél. 024 468 40 00  
Fax 024 468 40 05

### **CMS Antenne de Leysin**

Route du Manège , Plein Ciel D2  
1854 Leysin  
Tél. 024 494 50 11  
Fax 024 494 50 12

### **CMS du Mont s/Lausanne**

Route de Lausanne 16  
1052 Le Mont s/Lausanne  
Tél. 021 652 22 11  
Fax 021 652 36 72

### **CMS de Montelley/Cour**

Chemin de Montoie 29  
1007 Lausanne  
Tél. 021 626 27 07  
Fax 021 626 27 13

### **CMS Montreux**

Avenue des Planches 22  
1820 Montreux  
Tél. 021 966 04 88  
Fax 021 966 04 80

### **CMS de Morges**

Rue Louis-de-Savoie 40  
1110 Morges  
Tél. 021 811 11 11  
Fax 021 811 11 10

**CMS de Moudon**

Rue St-Bernard 3-5  
1510 Moudon  
Tél. 021 905 48 21  
Fax 021 905 23 23

**CMS de Nyon**

Avenue Juste-Olivier 7 bis  
1260 Nyon  
Tél. 022 362 17 62  
Fax 022 362 40 14

**CMS d'Orbe**

Rue de la Poste 3  
1350 Orbe  
Tél. 024 442 95 00  
Fax 024 442 95 20

**CMS d'Oron**

Le Bourg A  
1610 Oron-la-Ville  
Tél. 021 907 79 20  
Fax 021 907 82 15

**CMS d'Ouchy**

Avenue du Servan 23  
1006 Lausanne  
Tél. 021 612 02 02  
Fax 021 612 02 09

**CMS de Payerne**

Grand-Rue 19  
1530 Payerne  
Tél. 026 662 41 41  
Fax 026 662 41 40

**CMS du Pays d'Enhaut**

Aux Bossons-d'Enbas  
1660 Château-d'Oex  
Tél. 026 924 22 90  
Fax 026 924 22 99

**CMS de Prilly**

Route de Cossonay 26  
1008 Prilly  
Tél. 021 624 21 67  
Fax 021 624 04 95

**CMS de Pully**

Pl.ace Neuve 2 ,CP 108  
1009 Pully  
Tél. 021 728 21 54  
Fax 021 728 04 34

**CMS de Renens**

Avenue de la Poste 14  
1020 Renens  
Tél. 021 636 01 36  
Fax 021 636 01 47

**CMS de Rolle**

Le Château  
1180 Rolle  
Tél. 021 825 35 31  
Fax 021 825 36 75

**CMS de la Sallaz**

Chemin des lys 8  
1010 Lausanne  
Tél. 021 654 33 33  
Fax 021 653 64 85

**CMS de Sainte-Croix**

Rue des Rosiers 29  
1450 Sainte-Croix  
Tél. 024 455 11 11  
Fax 024 454 39 14

**CMS de Terre Sainte**

Route des Penys 2  
1295 Mies  
Tél. 022 950 98 20  
Fax 022 950 98 25

**CMS de la Tour-de-Peilz**

Grand-Rue 34  
1814 La Tour-de-Peilz  
Tél. 021 944 92 42  
Fax 021 944 92 70

**CMS de Valency**

Chemin de Boston 25  
1004 Lausanne  
Tél. 021 626 27 72  
Fax 021 626 27 73

**CMS de la Vallée**

Grand-Rue 40  
1347 Le Sentier  
Tél. 021 845 70 73  
Fax 021 845 70 77

**CMS Antenne de Vallorbe**

Foyer Fontaines , Faubourg 9  
1337 Vallorbe  
Tél. 021 843 11 42  
Fax 021 843 25 86

**CMS de Vevey**

Panorama 17 , CP 743  
1800 Vevey 1  
Tél. 021 925 25 80  
Fax 021 925 25 81

**CMS de Vinet-Pierrefleur**

Avenue Vinet 19  
1004 Lausanne  
Tél. 021 644 04 40  
Fax 021 644 04 44

**CMS d'Yverdon**

Rue de Neuchâtel 2  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél. 024 424 39 39  
Fax 024 424 39 40

**CMS d'Yvonand**

Route de Rovray 21  
1462 Yvonand  
Tél. 024 430 14 74  
Fax 024 430 24 81

# 44

## INDICATIONS POUR LA MISE À JOUR DU GUIDE

L'information donnée à la page \_\_\_\_ est inexacte et/ou incomplète.

Correction et/ou adjonction proposée : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

L'information suivante aurait dû être donnée : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

Adjonction proposée : \_\_\_\_\_

---

---

---

Feuille à retourner au :

**Service des assurances sociales et de l'hébergement**

Section sociale

Bâtiment administratif de la Pontaise

1014 Lausanne

**Tél. 021 316 51 50**

**Fax : 021 316 52 60**

**Edition 2002**

Département de la santé et de l'action sociale

Service des assurances sociales et de l'hébergement

Bâtiment administratif de La Pontaise

1014 Lausanne